



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY



Rapport Annuel 2015
Total Côte d'Ivoire S.A

RAPPORT ANNUEL 2015
TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JEUDI 19 MAI 2016

À 9 HEURES 30 SALLE DES FÊTES DE LA CAISTAB

SOMMAIRE

JE ME METS EN QUATRE POUR VOUS!

LE SERVICE 100% QUALITÉ, C'EST CHEZ TOTAL.

Pierre aux chers Total, chaque client est unique, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous offrir le meilleur accueil. Nos pompistes sont à votre écoute et à votre service. Ils vous proposent de nettoyer votre pare-brise et de vérifier vos niveaux d'huile.

Énergisons la vie. Chaque jour

TOTAL
CÔTE D'IVOIRE

ENGAGEMENT HSEQ DE TOTAL CÔTE D'IVOIRE 03

MOT DU PRÉSIDENT 05

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ 08

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE 15

NOS ACTIVITÉS EN 2015 ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2015 18

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 23

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 25

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 27

RÉSOLUTIONS 29

CARNET DE L'ACTIONNAIRE 33

ANNEXES : ETATS FINANCIERS 37

TOTAL CARD EXPRESS, nouvelle carte de paiement disponible en station.

Énergisons la vie. Chaque jour

TOTAL
CÔTE D'IVOIRE

Conception : Service Communication Total Côte d'Ivoire S.A **Crédit photos** : Total Côte d'Ivoire S.A
Tous droits réservés : Total Côte d'Ivoire S.A



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE HYGIÈNE - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT - QUALITÉ

Total Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de son développement. Cette politique s'inscrit dans une démarche de développement durable et est placée au cœur de notre action.

Total Côte d'Ivoire s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir toutes les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL

Total Côte d'Ivoire veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

Total Côte d'Ivoire place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation, fin de vie.

Total Côte d'Ivoire évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration

Total Côte d'Ivoire érige en priorité absolue la maîtrise des risques liés au transport des matières dangereuses qu'elle commercialise, qui se traduit par une démarche spécifique de prévention à laquelle sont associés tous ses transporteurs.

Total Côte d'Ivoire applique la démarche sûreté du groupe, celle-ci concerne les personnes, les installations. Elle a pour objectif d'évaluer en permanence les menaces qui pèsent sur nos activités opérationnelles afin de définir et de mettre en place un dispositif adapté.

Total Côte d'Ivoire élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

Total Côte d'Ivoire apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

Total Côte d'Ivoire, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurités.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien.
- Former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.

Philippe CABUS



MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,

Le marché domestique pétrolier en Côte d'Ivoire connaît depuis 2012 une forte croissance, de l'ordre de 12%. En 2015 il a également été caractérisé par une chute des cours des produits pétroliers, se traduisant par des baisses régulières des prix à la pompe. Par ailleurs, les marges de distribution ont été réévaluées de 2,5 FCFA/L le mois de mai 2016 alors quelles sont restées inchangées depuis 2002.

Dans ce contexte, Total Côte d'Ivoire a su s'adapter et conforter sa position de leader.

Ainsi au 31 décembre 2015, Total Côte d'Ivoire affiche les résultats suivants :

- Des volumes vendus franchissant la barre symbolique des 500 000 tonnes, très exactement 512 000 tonnes, dont 311 000 tonnes dans le réseau de stations-service ;
- Une part de marché autour de 30% ;
- Un résultat net de 5 414 814 455 FCFA.

Ces bons résultats sont liés à la stratégie de développement mise en œuvre ces dernières années. Nous avons tout particulièrement veillé à l'implantation de nouvelles stations-service, à la rénovation de notre réseau à la nouvelle image TAIR, à la capitalisation sur les synergies offertes par le rachat d'IDC, à l'amélioration de la qualité des relations commerciales nouées de longue date avec nos clients, à une politique de prospection dynamique sur les segments miniers et lubrifiants, à l'optimisation de nos capacités logistiques et au souci constant d'innover en matière de services et de produits offerts à nos clients.

2015 a été l'année du lancement de 2 actions sociétales fortes, avec la commercialisation des lampes solaires « Awango » et le lancement de la 1ère édition du challenge des jeunes entrepreneurs « Startupper ».

Ces résultats sont aussi le fruit du travail, de la disponibilité et de l'engagement des équipes de Total Côte d'Ivoire à qui je veux ici, en votre nom, rendre un hommage appuyé.

Ils doivent nous inciter à continuer, en 2016, à être ambitieux et exigeants. Nous entendons en effet rester la marque de référence des solutions énergétiques en Côte d'Ivoire.

Chers actionnaires, étant donné la contraction du résultat net, entre autre en raison du contexte de la baisse des cours des produits pétroliers, le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer un prélèvement sur le report à nouveau afin de garantir le même niveau de distribution de dividende et vous propose un dividende brut de 500 FCFA par action.

L'année passée, nous avons décidé de procéder au fractionnement de l'action par un facteur « 20 » afin de la rendre plus liquide et plus accessible aux petits épargnants. Au cours de cette année, nous avons observé que le nombre d'actionnaires a plus que doublé. Je suis donc satisfaite de voir que Total Côte d'Ivoire renforce ainsi son ancrage local.

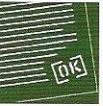
Enfin, chers actionnaires, je vous remercie pour votre présence à cette assemblée ainsi que pour la confiance que vous portez à Total Côte d'Ivoire.

Ada EZE

SÉCURITÉ

Sécurité au poste de travail LES RÈGLES D'OR DE TOTAL ENGAGEONS-NOUS À LES RESPECTER!



- **SITUATIONS À RISQUES**
Pas de démarrage ni d'arrêt d'installation sans respect d'un mode opératoire écrit précis.
- **CIRCULATION :
Engin/véhicule/cycliste/piéton**
Pas de dépassement des vitesses autorisées.
- **GESTES / POSTURES /
OUTILLAGES**
Pas d'intervention sans outils adaptés à la tâche et à son environnement.
- **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**
Pas d'accès aux installations et pas de travaux sans port des EPI généraux et spécifiques.
- **PERMIS DE TRAVAIL**
Pas de travaux sans permis validé.
- **OPÉRATION DE LEVAGE**
Pas de passage sous la charge en cours de levage.
- **TRAVAIL SUR DES SYSTÈMES
ALIMENTÉS EN ÉNERGIE**
Pas d'intervention sans contrôle préalable de l'absence d'énergie ou de produit.
- **ESPACES CONFINÉS**
Pas de pénétration en espace confiné sans vérification des isolations et sans contrôle d'atmosphère.
- **TRAVAUX DE FOUILLE**
Pas de travaux de fouille sans permis établi avec plan du sous-sol.
- **TRAVAUX EN HAUTEUR**
Pas de travaux en hauteur sans harnais de sécurité en l'absence de protections collectives.
- **GESTION DU CHANGEMENT**
Pas de modification technique ou organisationnelle sans autorisation préalable.
- **OPÉRATIONS SIMULTANÉES
OU CO-ACTIVITÉS**
Pas d'opérations simultanées ou co-activités sans visite préliminaire.



JE ME METS EN QUATRE POUR VOUS!



LE SERVICE 100% QUALITÉ, C'EST CHEZ TOTAL.

Parce que chez Total, chaque client est unique, nous nous engageons à mettre tout en oeuvre pour vous offrir le meilleur accueil. Nos pompistes sont à votre écoute et à votre service. Ils vous proposent de nettoyer votre pare-brise et de vérifier vos niveaux d'huile.

Gratuitement

Énergisons la vie. Chaque jour



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Le nouvel acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique entré en vigueur le 05 mai 2014, dans ses articles 831.1, 831.2 et 831.3 soumet les sociétés commerciales à l'obligation de porter à l'attention de leurs actionnaires les informations suivantes portant sur la société.

Rappel des articles :

Article 831-1 :

« Par dérogation aux dispositions de l'article 541 ci-dessus, il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. »

Article 831-2 :

« Le président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles 525 2°) et 547-1 ci-dessus, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et pour les comptes sociaux et le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions des articles 487 et 488 ci-dessus, ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport prévu au présent article précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Si une société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise. Le rapport prévu au présent article précise aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou renvoie aux clauses des statuts qui prévoient ces modalités.

Le rapport prévu au présent article est approuvé par le conseil d'administration et rendu public. »

Article 831-3 :

« Le rapport visé à l'article précédent présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Ce rapport rend également compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Il indique le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice.

Il décrit en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Il indique également les engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. L'information donnée à ce titre doit préciser les modalités de détermination de ces engagements. Hormis les cas de bonne foi, les versements effectués et les engagements pris en méconnaissance du présent alinéa peuvent être annulés.

Le rapport comprend également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice.»

1. La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2015, Total Côte d'Ivoire est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres :

- ❖ Madame Ada EZE, Présidente du Conseil d'Administration
- ❖ Total Outre Mer SA, Administrateur ayant pour représentant permanent Monsieur Momar NGUER
- ❖ Total Africa Ltd, Administrateur ayant pour représentant permanent Monsieur Gérard PRUNEAU
- ❖ Monsieur Philippe CABUS, Administrateur en nom propre et Directeur Général
- ❖ Monsieur Momar NGUER, Administrateur en nom propre
- ❖ Madame Sandrine SABOUREAU, Administrateur en nom propre
- ❖ SUNU Assurances Vie CI, Administrateur ayant pour représentant permanent Monsieur Mohamed BAH
- ❖ AASCOT - BRVM, Administrateur ayant pour représentant permanent Monsieur Koffi Benjamin N'GORAN
- ❖ CNPS, Administrateur ayant pour représentant permanent Monsieur Charles KOUASSI

2. Mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur

Au 31 décembre 2015, les Administrateurs ont exercé les mandats et fonctions suivants :

Madame Ada EZE

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : Présidente du Conseil d'Administration
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : Aucun

Monsieur Philippe CABUS

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : Administrateur Directeur Général
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : représentant permanent de Total Côte d'Ivoire à la SIR, à la GESTOCI, à la SAEPP et Administrateur à la SIFAL

Monsieur Momar NGUER

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : Administrateur en nom propre et représentant permanent de Total Outre Mer SA.
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : Aucun

Madame Sandrine SABOUREAU

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : Administrateur en nom propre
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : Aucun

Monsieur Gérard PRUNEAU

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : représentant permanent de Total Africa Ltd
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : représentant permanent de Total Outre Mer SA à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)

Monsieur Mohamed BAH

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : représentant permanent de SUNU Assurances Vie CI
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : Président du Comité d'Audit de Total Côte d'Ivoire, Administrateur à la BICICI, Administrateur à la BICI Bourse, Administrateur à SUNU Assurances Vie CI, Administrateur à SUNU IARD CI et Gérant de SUNU Services

Monsieur Koffi Benjamin N'GORAN

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : représentant permanent de AASCOT-BRVM
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : Aucun

Monsieur Charles KOUASSI

- mandats et fonctions en cours au sein de Total Côte d'Ivoire : représentant permanent de la CNPS
- autres mandats et fonctions exercés en Côte d'Ivoire : représentant permanent de la CNPS à la NSIA Banque et à Phoenix capital management

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

L'article 18 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois sur les sujets suivants entre autres (plusieurs autres sujets étant évoqués au cours de chaque réunion) :

- Examen des comptes sociaux et du rapport de gestion ;
- Conventions réglementées ;
- Convocation d'une AG mixte ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs et expiration de mandat ;
- Fractionnement des actions ;
- Mise à jour des statuts ;
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;
- Projets de développement des activités, prise de participation ou partenariat.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social sur convocation du Président par lettre avec accusé de réception ou par courrier électronique.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de direction de Total Côte d'Ivoire, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 28 avril 2015
- 17 juin 2015
- 02 octobre 2015

En 2015, un montant de 20.000.000 FCFA a été distribué aux Administrateurs, au titre des jetons de présence.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

4. Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire en date du 17 juin 2015 a procédé à la nomination du Directeur Général de la société et lui a délégué intégralement les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social de la société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales ou Conseils d'Administration ainsi que des dispositions concernant les cautions, avals et garanties.

5. Gouvernance de la société :

Les principes de gouvernance de la société sont basés sur le code ivoirien de gouvernance d'entreprise rédigé par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ; celui-ci vise notamment à :

- Assurer une croissance durable de l'entreprise grâce à un système de gestion fondé sur les principes de transparence, de responsabilité, d'indépendance et d'équité ;
- Encourager les membres du Conseil d'Administration à prendre des décisions basées sur de hautes valeurs morales et le respect des lois et règlements ;
- Stimuler la prise de conscience des responsabilités sociales de l'entreprise, notamment sur les intérêts environnementaux et sociaux des communautés dans l'environnement desquelles une entreprise exerce ;
- Optimiser la valeur de l'entreprise au profit de ses actionnaires en prenant également en considération les intérêts des autres parties prenantes ;
- Améliorer la compétitivité de l'entreprise, tant au niveau national qu'international, afin de renforcer la confiance du marché de sorte à favoriser les flux d'investissements et une croissance durable de l'économie nationale.

6. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de l'article 30 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire lui-même.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

7. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Conformément aux statuts de Total Côte d'Ivoire, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

8. Rémunération totale et avantage de toute nature versés à chaque administrateur.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire s'est réuni trois fois.

Des indemnités de fonctions ont été versées aux Administrateurs dans les proportions initialement décidées en Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2001. Ces indemnités furent reconduites lors des assemblées successives jusqu'à l'Assemblée Générale Mixte du 17 Juin 2015.

Le montant global des indemnités de fonction allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la société s'est élevé, en 2015, à un total de 20 000 000 francs CFA. Cette somme est librement répartie par le Conseil d'Administration entre ses membres.

Par ailleurs, aucun autre engagement n'a été pris par Total Côte d'Ivoire au bénéfice de ses Administrateurs au titre de l'exercice 2015.

9. Autres avantages consentis aux mandataires sociaux

En dehors de ces indemnités de fonction, des rémunérations et avantages en nature sont attribués par le Conseil d'Administration au Directeur Général de la société, en application de l'article 23 des statuts de la société ; aucune rémunération ni aucun avantage en nature n'a été versé ou octroyé, en 2015, par Total Côte d'Ivoire à l'un de ses Administrateurs. La société n'a accordé aucun prêt et n'a émis aucune garantie au profit ou pour le compte d'un de ses mandataires sociaux en fonction au cours de l'exercice.

10. Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

Total Côte d'Ivoire, afin d'assurer un contrôle interne et une gestion des risques efficaces, a mis en place les structures suivantes :

- ❖ Un Service Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) rattaché à la Direction Générale afin de :
 - Veiller à l'application correcte des procédures sécurité édictées par le Groupe Total et la direction générale par des inspections et/ ou des audits sécurité ;
 - Coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation ;
 - Développer un système de gestion de la qualité permettant d'assurer l'efficacité, l'amélioration continue, le suivi et coordonner la mise en œuvre du plan d'actions qualité de Total Côte d'Ivoire.
- ❖ Un Service Audit Interne, rattaché à la Direction Générale, chargé d'évaluer et d'améliorer le dispositif de contrôle interne. Ses principales missions sont :
 - Contribuer à l'amélioration du dispositif de contrôle interne et à la maîtrise des risques ;
 - Vérifier l'application correcte des procédures, leur adéquation et la séparation correcte des tâches ;
 - Veiller au respect de la législation notamment des obligations fiscales ;
 - Contribuer à garantir la fiabilité des informations financières produites et la gestion rationnelle des ressources.
- ❖ Un Responsable Conformité, sous la supervision du Directeur Général, dont les missions principales sont :
 - Veiller au respect des règles et réglementations ;
 - Mettre en œuvre au sein de Total Côte d'Ivoire les programmes du Groupe Total de conformité anti-corruption, conformité au droit de la concurrence et la politique du respect de l'intégrité ;
 - Fournir l'assistance nécessaire sur les demandes relatives aux analyses de risques anti-corruption et anti-fraude, y compris les tâches de « due diligence ».

11. Commissaires Aux Comptes (CAC) :

Les co-commissaires titulaires sont :

- ERNST & YOUNG – Mr Jean-François ALBRECHT (échéance du mandat en juin 2019).
- SIGECO – Mr Kroah Bilé N'Dabian (échéance du mandat en juin 2020).

Les co-commissaires suppléants sont :

- Christian MARMIGNON
- UNICONSEIL

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

En 2015, nous avons maintenu nos différents partenariats dans les domaines de la santé, du sport, de la culture mais surtout de l'éducation :

Educatif

- 1) Partenariat avec l'Université des lagunes.
- 2) Partenariat avec l'INPHB de Yamoussoukro.
- 3) Le programme « Young Graduate » du Groupe Total : Après leur formation en Côte d'Ivoire, nos quatre premiers étudiants sont partis achever leur formation dans d'autres filiales.
Parallèlement nous avons accueilli cinq autres dont trois du Sénégal, du Cameroun et de la Mauritanie.
- 4) Le village d'enfants SOS : don annuel.
- 5) La page Blanche (enfants polyhandicapés) : don annuel.
- 6) T.B.O (réinsertion des enfants déscolarisés par les cours du soir et le sport) : don annuel.

Santé

- *Lutte contre le paludisme :*
Total Côte d'Ivoire a effectué une sensibilisation de son personnel par la distribution de kits comprenant des moustiquaires imprégnées, des jeux et des leaflets.
- *Lutte contre le VIH/SIDA :*
sensibilisation du personnel par des formations et la distribution mensuelle de préservatifs.

Sportif

Participation au :

- Rallye du Bandama : mars 2015 à Yamoussoukro
- Marathon de Côte d'Ivoire : novembre 2015



Arrivée du coureur Philippe Cabus au Marathon

Culture

Toutes les expositions réalisées par la Fondation Donwahi l'ont été avec le partenariat de Total Côte d'Ivoire.





TOTAL ET PARTENAIRES SÉCURITÉ : NOTRE VALEUR À PARTAGER



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que sur ceux des Commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat de l'exercice 2015 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Dans le cas où vous nous en donneriez acte, la réunion d'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Total Côte d'Ivoire est déclarée ouverte.

Objet de la réunion

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

1. *Présentation par le Conseil d'Administration de la gestion de la société et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015*
2. *Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission*
3. *Approbation des conventions réglementées*
4. *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015*
5. *Affectation du résultat net de l'exercice 2015*
6. *Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes*
7. *Ratification de la nomination d'un Administrateur*
8. *Renouvellement des mandats de quatre Administrateurs*
9. *Indemnités de fonction des Administrateurs*
10. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Chiffre d'affaires – Activité commerciale

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à 324 279 millions FCFA en progression de 4% par rapport à 2014.

Avec 511 kT sur le marché intérieur, les ventes de Total Côte d'Ivoire progressent de 66 kT par rapport à 2014, soit une hausse de +14.8% ; à comparer à une croissance du marché intérieur qui est estimé à +12%. Et que nous évaluons comme suit :

Marché Intérieur en KT Source : données GPP, SIR, Estimation	2013	2014	2015	2014 → 2015	
				Valeur	%
Réseau	777	847	977	130	15%
Commerce Général	273	318	409	90	28%
Combustibles lourds	36	78	40	-38	-48%
Bitumes & Autres	42	28	42	14	50%
GPL	148	192	218	26	13%
Lubrifiants	19	19	19	0	2%
Marché terrestre	1 296	1 483	1 704	222	15%
Aviation	80	110	121	11	10%
Total marché intérieur	1 376	1 593	1 826	233	15%

Tableau des ventes sur marché intérieur (en kT)

Dans ce contexte les quantités vendues par Total Côte d'Ivoire sont les suivantes :

Ventes Total CI en kT	2013	2014	2015	2015 → 2014	
				Valeur	%
Réseau	222	256	311	55	22%
Commerce Général	80	95	102	7	7%
Combustibles lourds	13	15	13	-2	-14%
Bitumes	5	10	13	3	29%
Lubrifiants	7	7	8	0,7	10%
GPL	27	30	34	4	14%
Marché terrestre	354	415	1483	68	16,4%
Aviation	24	31	28	2	7,7%
Total marché intérieur	378	445	511	66	14,8%
Exportation & marine internationale	5	11	1	-10	-90,3%
Total marché	382	456	512	56	12,2%

Tableau des ventes de Total Côte d'Ivoire (en kT)

- Réseau : +55 kT versus 2014 soit 22 %; en raison de l'ouverture de 6 nouveaux points de vente (1 création et 5 réouvertures), de la poursuite du déploiement de la nouvelle image TAIR et du développement de nouveaux concepts et services (Wash, restauration, M-payment ...).
- Commerce Général : Croissance de 7 kT soit +7%, grâce à une prospection dynamique et à la bonne tenue de l'activité de nos clients historiques.
- Lubrifiants : Les ventes de lubrifiants hors réseau ont connu une baisse de -0,6 kT, tandis que les ventes dans le réseau progressent de +1,3 kT.
- GPL : + 4 kT soit +14% ; les ventes poursuivent leur rythme de progression soutenu.
- Aviation : -2 kT soit une baisse de -8%.

INVESTISSEMENTS

Les investissements se sont élevés à 12 002 M FCFA en 2015.

INVESTISSEMENTS (en M FCFA)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
Réseau nouveau	2 051	11 053	5 017
Réseau existant	1 446	2 530	4 111
Consommateurs	1 158	3 228	890
GPL	475	1 403	736
Aviation	38	115	175
Lubrifiants	68	19	84
Dépôt MSTT	137	227	336
Informatique	225	214	130
Matériels, mobiliers et autres	106	593	266
Investissements financiers	1 905	829	259
<i>TOTAL</i>	7 607	20 210	12 002

Tableau des investissements (en millions de F CFA)

Les 12 002 M FCFA d'investissements se décomposent en 5 651 M FCFA d'investissements mis en service en 2015 tandis que 6 092 M FCFA constituent des immobilisations en cours et 259 M FCFA représentant des immobilisations financières.

- **Réseau nouveau** : 5 017 M FCFA consacrés à la finalisation du rachat de IDC initié en juillet 2014 ; à la construction d'une nouvelle station (Koumassi VGE) et au lancement de 4 projets de stations qui seront mises en service durant 2016.
- **Réseau existant** : 3 200 M FCFA pour le passage aux nouvelles couleurs TAIR ; 340 M FCFA pour le maintien en condition (réparations lourdes) et 255 M F CFA pour la mise en conformité du réseau. 58 M FCFA pour les achats de TPE ; 62 M FCFA dans les équipements boutiques ; 46 M FCFA pour les restaurants TWEAT et 45 M FCFA pour les points lavage.
- **Commerce Général et autres** : dont le développement des installations chez nos consommateurs (547 M FCFA) et nos clients miniers (131 M FCFA) ; fin de l'aménagement du nouveau siège Rive Gauche.
- **GPL** : dont 352 M FCFA pour l'achat de bouteilles gaz et 200 M FCFA d'installations chez clients.
- **Dépôt MSTT** : Divers travaux réalisés par le pool.
- **Financiers** : 259 M FCFA de loyers payés d'avance.

RÉSULTAT ET AFFECTATION DU BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE 2015

Compte de résultat au 31/12/2015

(en Millions de FCFA)	2014	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS	312 531	324 279
Achats de marchandises et variation de stocks	(269 568)	(275 589)
Autres achats et charges externes	(24 800)	(28 506)
VALEUR AJOUTÉE	18 163	20 204
Charges de personnel	(3 891)	(4 057)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	14 272	16 147
Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(3 336)	(6 098)
Reprises de provisions	667	633
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11 602	10 683
RÉSULTAT FINANCIER	(1 664)	(2 423)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	9 938	8 260
Résultat hors activités ordinaires	238	110
Impôt sur le résultat	(3 180)	(2 955)
BÉNÉFICE NET	6 997	5 415

Malgré un effet stock négatif important de quelques 840 M FCFA suite à la baisse des prix durant l'exercice 2015, l'excédent brut d'exploitation progresse sensiblement pour atteindre 16 147 M FCFA, soit une hausse de + 1 875 M FCFA ou 13% entre 2014 et 2015. Ceci s'explique par la très bonne performance du réseau et la croissance des ventes GPL.

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire pour l'exercice 2015 s'établit à 5 414 814 455 FCFA, en baisse de -23% versus 2014, ceci résultant principalement d'un effet stock négatif suite à la baisse des prix des produits pétroliers, de l'augmentation du niveau des amortissements et des charges financières suite à l'endettement de la société lors du rachat de la société IDC.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Affectation du résultat	FCFA
Résultat net de l'exercice	5 414 814 455
Dividendes	6 296 346 240
Prélèvement sur report à nouveau	881 531 793

Origines	FCFA	Affectations	FCFA
Report à nouveau antérieur (pertes)	-	Réserve légale	-
Report à nouveau (bénéficiaire)	7 738 770 210	Autres réserves (disponibles)	-
Résultat net de l'exercice	5 414 814 455	Dividendes	6 296 346 248
Prélèvement sur les réserves libres	-	Autres affectations	-
		Report à nouveau	6 857 238 417
Total (A)	13 153 584 665	Total (B)	13 153 584 665

Cette distribution correspond à un dividende brut par action de 500 FCFA, soit 450 FCFA net d'IRVM.

Éléments survenus après la clôture comptable :

Depuis le mois de septembre 2014, la société faisait l'objet d'une vérification générale de comptabilité par l'administration fiscale et portant sur les exercices 2011 à 2013. En date du 05 janvier 2016, nous avons reçu la réponse à notre réclamation en contentieux qui a mis un terme à ce contrôle général. Celui-ci se solde globalement par un redressement (intérêts de retard et majorations inclus) de 557 M FCFA. Sachant qu'une provision de 500 M FCFA a été constituée à la fin 2014, l'impact net sur le résultat 2015 est de quelques 50 M FCFA.

Perspectives 2016 :

Dans le réseau, la société poursuit le développement du réseau de stations-service et la mise à la nouvelle image TAIR, qui devrait s'achever en 2018. Nous veillons tout particulièrement au développement des nouveaux produits et services annexes proposés en stations par l'étendue des partenariats existants, la recherche et la mise en œuvre de nouveaux partenariats.

En matière de ventes aux clients professionnels, nous veillons à la consolidation de notre portefeuille contractuel et répondons à de nombreux appels d'offres, tout en travaillant en étroite collaboration avec les équipes centrales de Total au développement de nouveaux produits et services.

Nous poursuivons par ailleurs le programme de maîtrise et optimisation de nos frais fixes, dénommé projet CAP (Cost and Agility Program) en vue de réduire les frais fixes et variables de la société.

Enfin, étant donné la croissance rapide du marché, la société veille à l'optimisation de la chaîne logistique afin d'en améliorer la productivité et la capacité.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Total Côte d'Ivoire S.A. (TOTAL CI), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) pour l'exercice clos à cette date, et l'état annexé.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable. Le Conseil d'Administration est également responsable du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent des fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes :

SIGECO

Ernst & Young

Signé par :

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Associé

Signé par :

Jean-François Albrecht

Associé

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable du SYSCOHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finance pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

• Constructions	20 ans
• Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
• Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
• Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
• Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
• Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
• Véhicules	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire desdits titres est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement estimé.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats; le cas échéant les frais d'approche sont inclus dans le prix de revient.

Les stocks obsolètes ou dégradés font l'objet d'une dépréciation pour obsolescence.

Pour les produits pétroliers, en fin de période, une provision est constituée afin de couvrir la différence entre leur valorisation au coût moyen pondéré et leur valeur de remplacement.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, font l'objet de la part de la société d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Indemnité de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite dues aux salariés font l'objet d'une provision pour pertes et charges évaluée sur la base des droits acquis à l'ancienneté, calculé suivant une formule actuarielle et conformément aux règles applicables dans les sociétés du Groupe Total.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporelles. Le droit comptable de l'OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente.

Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 annexée aux états financiers normalisés SYSCOHADA de la société.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2015

En application de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA, nous portons à votre connaissance les conventions, visées à l'article 438 de ce traité, conclues :

- entre notre société et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints ;
- entre une société et un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de notre société ;
- toute convention à laquelle un administrateur, directeur général, un directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée ;
- toute convention intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs, le directeur général, le directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général, directeur général adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.

1. Conventions visées à l'article 438 et conclues au cours des exercices antérieurs

Contrat de Recherches & Développement avec la société Total Marketing et Services.

Administrateur concerné : Monsieur Momar NGUER

Objet : Prestations de recherche et développement fournies par Total Marketing et Services à Total Côte d'Ivoire. Par avenant en date du 04 décembre 2015, cette convention a été reconduite pour l'exercice 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. Le montant facturé correspond à une quote-part des charges attribuables à Total Côte d'Ivoire. Le montant comptabilisé en charge par la société au titre de l'exercice 2015 s'élève à FCFA 158.070.622.

Nous avons noté que cet avenant a été autorisé postérieurement à sa conclusion par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2016.

Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer

Administrateur concerné : Monsieur Momar NGUER

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire en date du 18 mai 2010. La convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4. Le prix de marché des Services Indirects rendus par Total Outre-Mer dans le cadre de cette convention au profit de Total Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations. Le montant comptabilisé en charge par la société au titre de l'exercice 2015 s'élève à FCFA 1.130.732.741.

2. Conventions visées à l'article 438 et conclues au cours de l'exercice

- Néant

3. Conventions visées à l'article 438 et non préalablement autorisées

- Néant

4. Rémunérations ou remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

- Néant

Nous vous confirmons enfin, qu'aucune convention relevant de l'article 450 de l'acte uniforme OHADA (conventions interdites) n'a été exécutée durant l'exercice 2015.

Les Commissaires aux Comptes :

SIGECO

Ernst & Young

Signé par :

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Signé par :

Jean-François Albrecht
Associé

RÉSOLUTIONS

Suite aux délibérations suivantes :

- 1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- 2- Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- 3- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 4- Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique ;
- 5- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et affectation du résultat net de l'exercice 2015 ;
- 6- Ratification de la nomination d'un Administrateur.
- 7- Renouvellement du mandat d'un Administrateur et expiration du mandat d'un Administrateur
- 8- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.

Les résolutions suivantes sont soumises aux votes des actionnaires :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, le rapport du Président du Conseil d'Administration, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes sur cet exercice, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2015, tels que ceux-ci ont été présentés et arrêtés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions qui y sont citées.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion et décharge aux Commissaires aux Comptes.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 5 414 814 455 FCFA.

Ce résultat net de l'année 2015 étant inférieur au résultat net de l'année 2014 l'Assemblée Générale prend acte du maintien au même niveau de dividende que l'année passée en faisant un prélèvement sur les réserves.

Ainsi elle décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Prélèvement sur les réserves : 881 531 793 FCFA
- Dividendes bruts aux actionnaires : 6 296 346 248 FCFA

Le dividende qui reviendra à chacune des 12 592 320 actions est ainsi de 500 FCFA brut, soit 450 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de Mme Sandrine SABOUREAU en qualité d'Administrateur en nom propre pour terminer le mandat de M. Emmanuel DE FOURNAS devant arriver à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

SIXIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la personne morale TOTAL OUTRE MER S.A., expirant à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la personne morale TOTAL AFRICA Ltd, expirant à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

HUITIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la personne morale AASCOT-BRVM, expirant à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Sandrine SABOUREAU Administrateur en nom propre, expirant à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 20.000.000 FCFA le montant global annuel brut de l'indemnité de fonction attribuée à l'ensemble des administrateurs et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et ses suites.



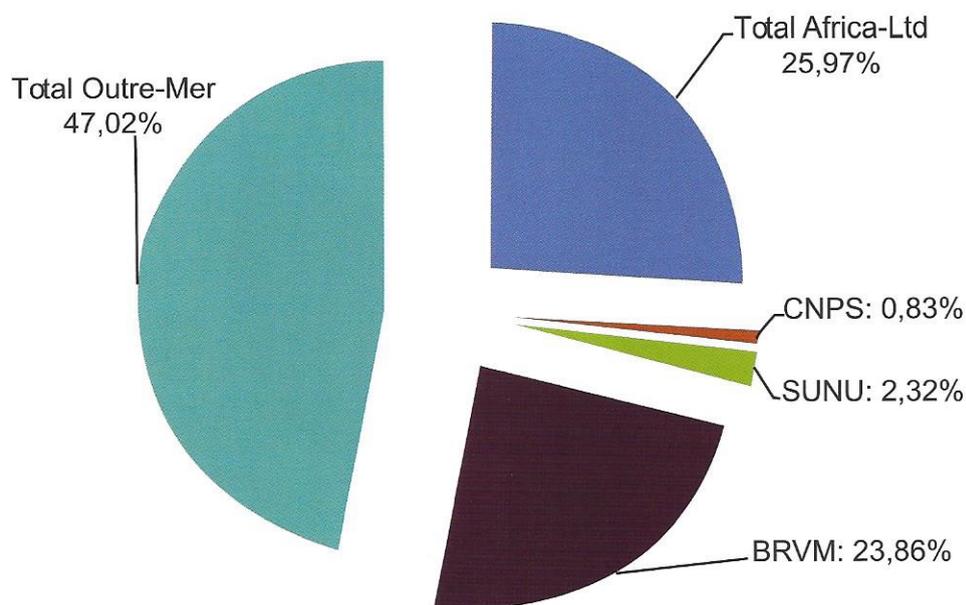
**Avec TOTAL,
voyez le jour dans la nuit.**

Lampes solaires AWANGO by TOTAL.
Disponibles dans votre station.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

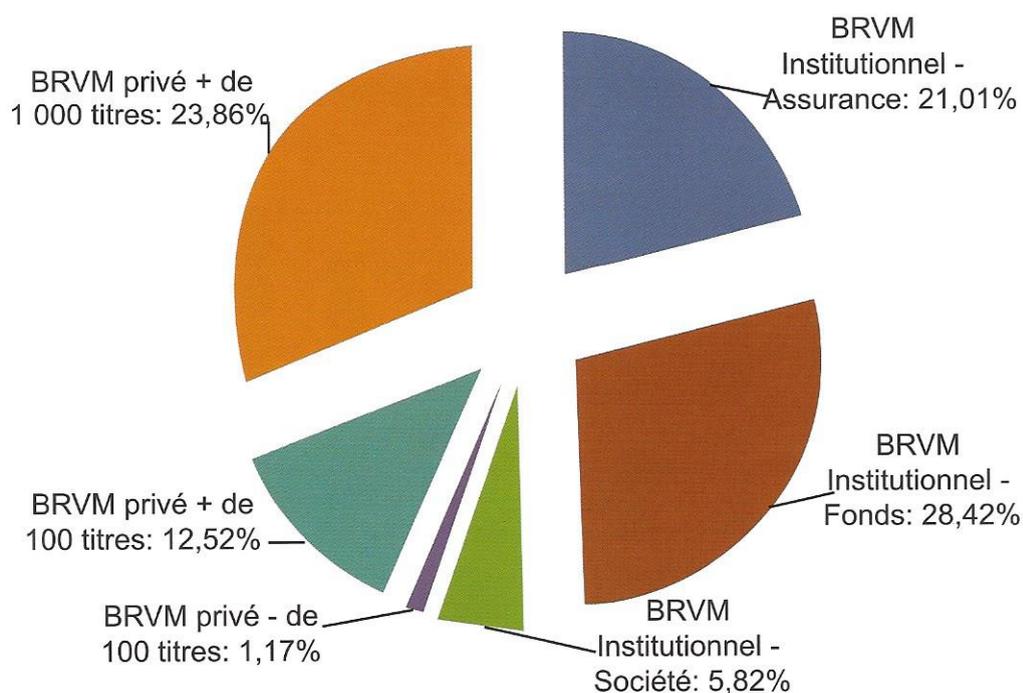
Actionnariat

Répartition du capital de la société en fonction des actionnaires de référence :

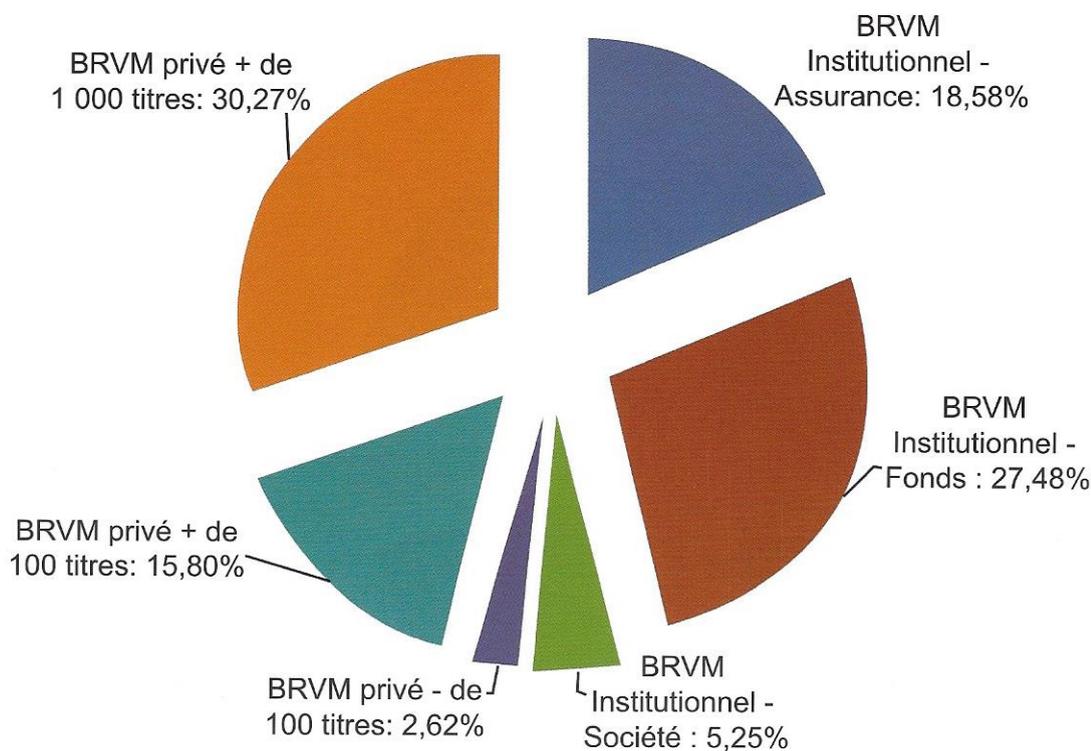


Évolution de l'actionnariat à la BRVM avant et après le fractionnement :

Actionnariat avant le fractionnement (juin 2015), environ 2000 actionnaires :



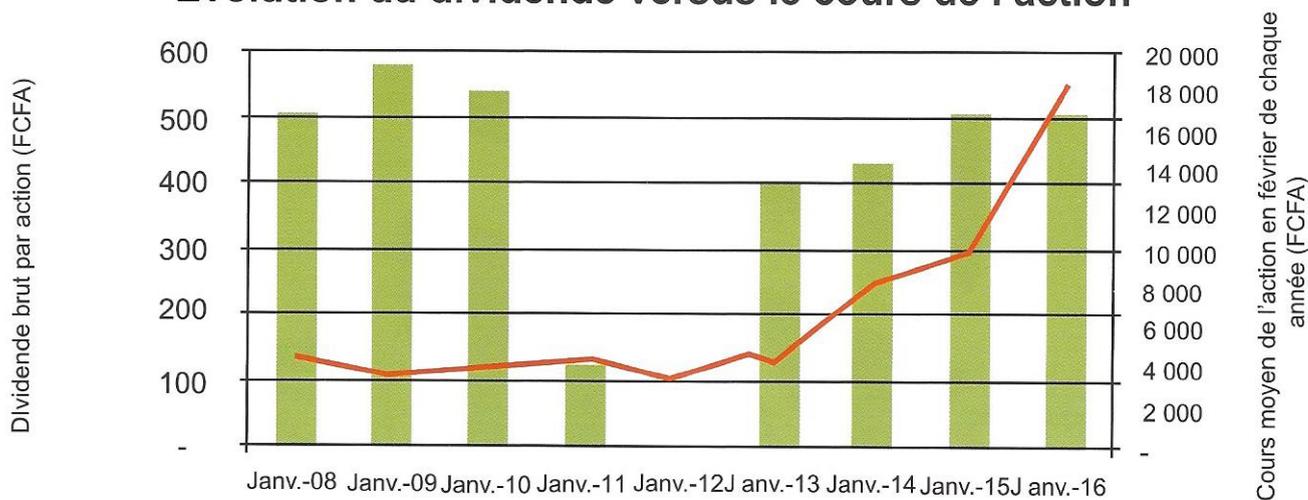
Actionnariat après le fractionnement, environ 4500 actionnaires :



Évolution du dividende (FCFA par action)

Le graphe ci-dessous reprend l'évolution du dividende, (en FCFA par action) sur la période de 2008 à 2016 ; il est comparé avec le cours moyen de l'action durant le mois de février de chaque année.

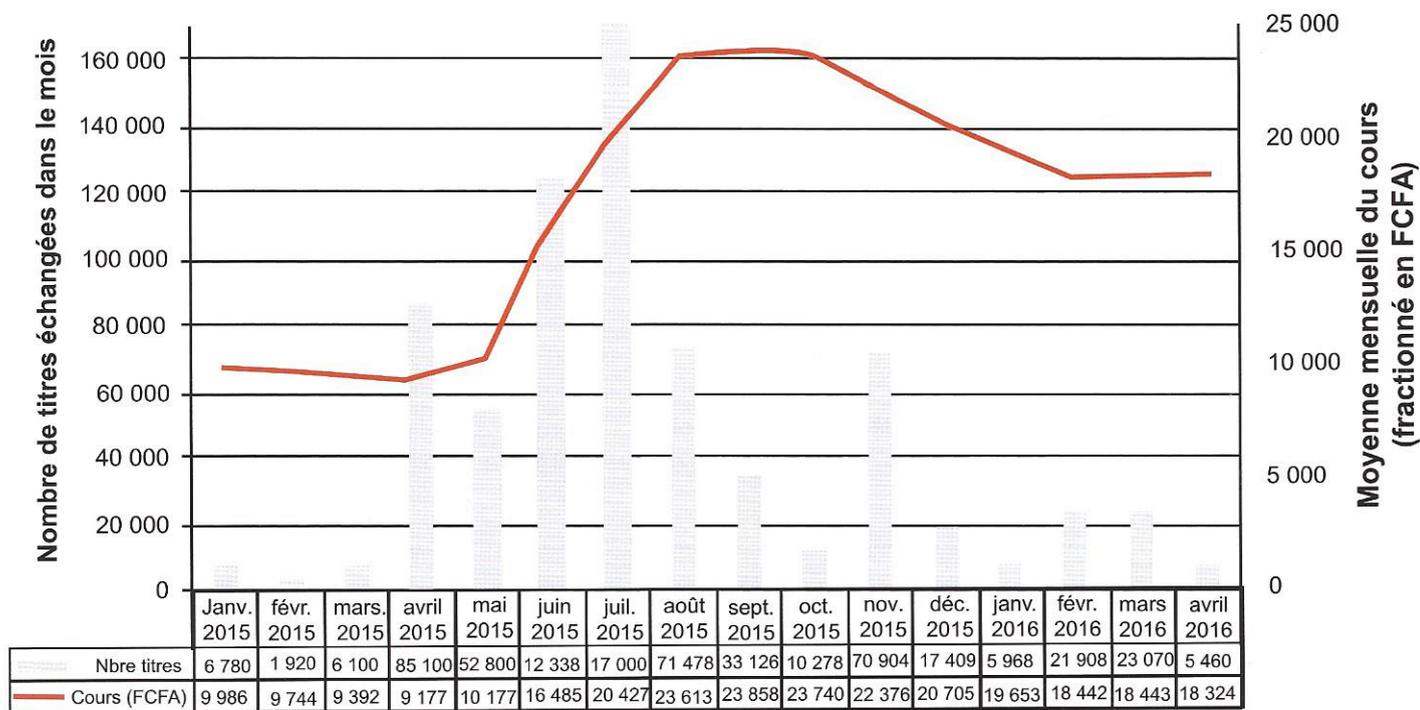
Evolution du dividende versus le cours de l'action



	Févr.-08	Févr.-09	Févr.-10	Févr.-11	Févr.-12	Févr.-13	Févr.-14	Févr.-15	Févr.-16
Dividende	500	580	540	120	-	400	436	412	500
Cours de l'action	4 553	3 751	4 200	4 400	3 559	4 658	8 386	9 744	18 442

Performance de l'action :

Cours moyen mensuel et nombre de titres de Total Côte d'Ivoire échangés mensuellement durant la période de janvier 2015 à mi-avril 2016 :





Le carburant qui nettoie votre moteur
km après km

JUSQU'À
91%
D'ENCRASSEMENT
EN MOINS*



VOTRE MOTEUR EST
+ PROPRE
+ ÉCONOMIQUE

service.clients@total.ci
www.total.ci

* Par rapport à un carburant non spécifiquement additivé. Permet d'éviter jusqu'à 40 % de l'encrassement des injecteurs en diesel, tests réalisés en février 2015 au banc d'essai selon la méthode de référence CEC F-23-A-01. Permet d'éviter jusqu'à 91 % de l'encrassement des soupapes d'admission des moteurs à injection indirecte en essence, tests réalisés en avril 2015 au banc d'essai selon la méthode de référence CEC F-05-93. Les résultats peuvent varier en fonction du type de véhicule. Informations détaillées sur www.total.ci

© 2015 Total. Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite.

ANNEXES : ÉTATS FINANCIERS

Bilan au 31/12/2015

(en millions de FCFA)

ACTIF	2014	2015
Charges immobilisées	2 287	0
Immobilisations incorporelles	2 060	3 775
Immobilisations corporelles	33 797	39 086
Immobilisations financières	5 537	3 917
Actif immobilisé	43 682	46 778
Stocks	11 801	11 520
Créances et emplois assimilés	35 347	32 809
Actif circulant	47 149	44 328
Trésorerie - Actif	4 895	8 042
Total Actif	95 725	99 149
PASSIF	2014	2015
Capital, primes et réserves	21 512	22 056
Résultat net de l'exercice	6 997	5 415
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	32 542	31 504
Emprunts à LT	6 819	10 337
Dettes financières diverses	996	1 111
Provisions financières pour risques et charges	1 633	1 803
Dettes financières et ressources assimilées	9 448	13 251
Clients, avances reçues	7 405	11 106
Fournisseurs d'exploitation	26 363	30 593
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	4 865	3 764
Passif circulant	38 633	45 463
Trésorerie - Passif	15 103	8 931
Total Passif	95 725	99 149

Compte de résultat

(en millions de FCFA)

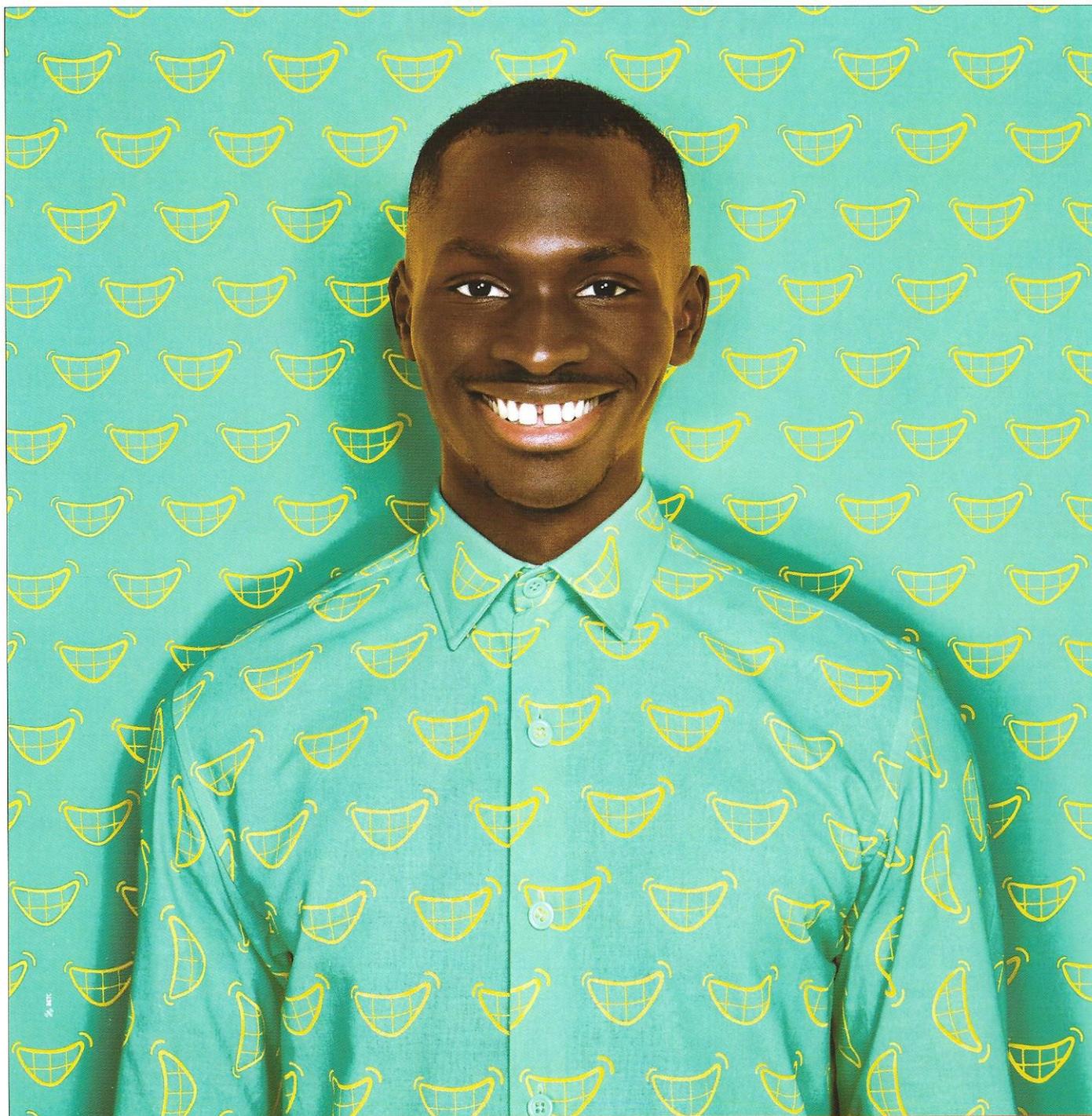
	2014	2015
Chiffres d'affaires	312 341	323 548
Autres produits	190	781
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	312 531	324 279
Achats de marchandises et variation de stocks	(269 568)	(275 569)
Autres achats	(993)	(1 431)
Transports	(10 962)	(12 600)
Services extérieurs	(10 552)	(11 783)
Impôt et taxes	(1 133)	(1 871)
Autres charges	(1 161)	(821)
Total achats et frais divers	(294 368)	(304 075)
VALEUR AJOUTÉE	18 163	20 204
Charges de personnel	(3 891)	(4 057)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	14 272	16 147
Transfert de charges	---	---
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(3 336)	(6 098)
Reprises de provisions	667	633
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11 602	10 683
Produits financiers	273	98
Reprise de provision immobilisations financière	---	35
Charges financières	(494)	(990)
Dotations au provisions, dépréciations titres de participations	(1 443)	(1 566)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 664)	(2 423)
RÉSULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	9 938	8 260
Produits hors activités ordinaires	410	1 730
Charges hors activités ordinaires	(172)	(1 620)
RÉSULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	238	110
Impôts sur le résultat	(3 180)	(2 955)
BÉNÉFICE NET	6 997	5 415

Tableau financier des emplois et des ressources au 31/12/2015

(en millions de FCFA)

	2014	2015
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	10 871	12 300
Cessions d'immobilisations incorporelles	---	---
Cessions d'immobilisations corporelles	39	1 730
Cessions d'immobilisations financières	585	375
Augmentation de capital par apports	---	---
Autres dettes financières	---	---
Variation du besoin de financement	---	9 651
Total ressources	11 494	24 056
EMPLOIS		
Dividendes	5 493	6 453
Charges immobilisées (augm.de l'exercice)	2 278	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles	1 096	59
Acquisition d'immobilisations corporelles	16 339	11 573
Acquisition d'immobilisations financières	554	286
Remboursement autres dettes financières	13	773
VNC/cessions d'immobilisations	---	---
Emprunt	-6 819	-4 406
Variation de besoin de financement	1 413	0
Total emplois	20 366	14 737
Variation de trésorerie	-8 872	9 319

NOTES PERSONNELLES



Chez TOTAL, le sourire est partout.

Énergisons la vie. Chaque jour



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

NOTES PERSONNELLES

TOTAL CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Immeuble Nour Al Hayat
01 BP 336 ABIDJAN 01
CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

Nom :

Prénoms :

Adresse complète :
.....

Propriétaire de actions de la société Total Côte d'Ivoire, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à ⁽²⁾ :

M / Mme :

Ou à défaut à

M / Mme :

À l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le **Judi 19 mai 2016 à 09 heures 30 minutes à la CAISTAB** au Plateau, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause ;
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir»

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration.





**Avec TOTAL WASH, refaites
une beauté à votre véhicule.**



TOTAL

COMMITTED TO BETTER ENERGY

Service Communication

Total Côte d'Ivoire S.A

Siège social : Immeuble Rive Gauche 100, rue des brasseurs - Zone 3

Société Anonyme au capital de 3 148 080 000 Fcfa / R.C n° CI-ABJ-1976-B-17247

01 BP 336 Abidjan 01

Tél. : (225) 21.22.23.24 / 21.22.23.23

www.total.ci